



Comité des sages de Bagnols-sur-Cèze (Gard)

Le 20/12/2024

Contribution à la concertation publique sur le PNACC 2024

REMARQUES D'ORDRE GENERAL

Ce plan peut a priori paraître comme un énième plan sur le sujet. Pourtant, l'urgence de la situation nous amène à le plébisciter, et féliciter l'État pour ce projet et cette concertation. Nous espérons que cette dernière sera une réelle expression démocratique. Compte tenu de l'importance du sujet, notre assemblée s'est néanmoins questionnée sur le peu de cas qu'il en a été fait dans les médias.

Enfin, nous souhaitons une mise en œuvre effective, courageuse et rapide au travers de solutions pratiques, et avant tout de bon sens. Nous espérons que le travail fait en nombre lors de cette concertation pourra être considéré comme un apport, en tout premier lieu, de citoyens concernés dans leur quotidien par le changement climatique et de ce fait, engagés pour leur avenir et celui de leurs enfants. Nous espérons que Madame la Ministre voudra bien veiller à ce que ce travail soit au mieux intégré et mis en application.

Vu le temps imparti, notre assemblée, et c'est à regret, ne pourra s'exprimer que sur un nombre de mesures limitées.

Nous notons que ces 5 axes s'imbriquent fortement les uns aux autres. Ils sont indissociables et très largement interdépendants.

Ce plan aborde uniquement l'aspect adaptatif de notre pays selon les perspectives établies par le GIEC. Le réchauffement envisagé est de 4°C en 2100. Cette perspective était considérée alarmiste il y a peu, mais nul doute que chacun peut aujourd'hui percevoir un emballement des perturbations climatiques tant au niveau de la planète qu'au niveau national. Aussi, la perspective des 4°C devient malheureusement réaliste. L'optimisme de l'accord de Paris est bien loin...

Bien sûr, il est du devoir de l'État de tout mettre en œuvre pour que notre pays puisse s'adapter à une perturbation du climat maintenant inéluctable.

Pourtant mettre un frein sérieux au réchauffement climatique par des mesures d'atténuation doit être aussi et rester une priorité absolue aujourd'hui. En effet, le seuil de 4°C sera déjà un choc important pour notre société. Il est nul doute qu'au-delà, ni notre civilisation, ni une partie du vivant sur notre planète ne pourra résister. Ainsi, à ce stade, il devient impérieux que tous les arbitrages de l'État privilégient d'une part toute mesure d'adaptation mais aussi d'atténuation du réchauffement climatique à toute considération économique de courte vue.

Il conviendrait de reprendre pour une meilleure mise en œuvre, le travail citoyen fait il y a 5 ans dans le cadre de la convention citoyenne pour le climat.

Certes la France représente un petit impact au niveau mondial, la tentation est grande et fréquente de considérer que nous ne pouvons que nous résigner face à de grands pays plus pollués que nous.

Est-ce de la naïveté que d'envisager que de petits pays ambitieux et dynamiques vers la résilience climatique puissent inciter et en tirer de plus lourds, grâce au faire savoir de leurs réussites ?

Dans cette optique, il convient de ne pas oublier mais au contraire d'intégrer avec une grande acuité tous les impacts sur le climat que nous déportons sur d'autres continents par nos choix industriels et nos habitudes de consommations internationalisées. La France a le devoir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter ces impacts climatiques externalisés : arbitrages, lois nationales courageuses, et tant que faire se peut, utiliser sa voix européenne. Elle n'oubliera pas la responsabilisation au travers d'une information importante sur les modes de consommation de chacun. Les importations de produits lointains peuvent cependant être inévitables, pour des raisons politiques ou bien si nous ne sommes pas autosuffisants. Dans ce cas, il convient d'imposer fermement des critères d'éco-conditionnalité tant au niveau de la production que de celui du transport.

Aujourd'hui, notre efficacité souffre grandement de la complexité de notre système, de notre administration, de l'empilement de lois ou directives diverses qui peuvent être contradictoires. Compte tenu de l'urgence à agir, l'efficacité de notre résistance face au changement climatique ne peut pas s'accommoder de lourdeurs administratives et de ponts qui mènent nulle part...

Quels sont les moyens qu'a l'État pour inciter les banques à cesser de financer les industries délétères pour le climat ? On ne peut pas demander à toute une population de s'adapter avec toutes les contraintes financières ou comportementales qui lui incombent, et continuer à autoriser le financement étatique ou bancaire de pratiques destructrices.

Le calendrier des actions du PNACC, peut paraître souvent trop tardif compte tenu de l'urgence. Il s'attarde sur des études coûteuses dont les conclusions de bon sens peuvent d'ores et déjà être anticipées. La conséquence sera une mise en place tardive des actions propres à l'adaptation de notre pays. Pendant ce temps, la population reste vulnérable. Le tribut peut s'avérer coûteux sur les plans matériel, naturel et humain. Si l'urgence n'est pas admise, les prises de décisions se feront alors dans la précipitation, lors des conséquences d'événements climatiques. Des coûts financiers supplémentaires se rajouteront aux traumatismes.

Nous notons que nombre d'actions restent avec des budgets à définir ou bien ne sont pas budgétisées. Ce point est fort inquiétant quant à la mise en place effective du plan, si l'on considère les difficultés actuelles... Les budgets doivent être fléchés vers notre résilience !

REMARQUES SUR CERTAINES MESURES

Mesure 2 :

Les mesures proposées sont la mise en place d'un observatoire, l'incitation des assureurs à la mutualisation, la mise en place d'actions de sensibilisation... et semblent insuffisantes si l'on veut des résultats concrets. Si l'on veut ralentir les effets du changement climatique il faut des mesures fortes au niveau national :

Il convient d'insister fortement sur le fait que l'assurance pour tous est nécessaire et que tous les habitants doivent pouvoir être couverts pour le risque catastrophes naturelles et même s'ils vivent dans des zones à risque (en payant s'il le faut un malus modéré).

Avec le changement climatique, personne ne peut se prévaloir d'être à l'abri de tout. Beaucoup de choses peuvent arriver : inondations, tempête, mouvements de sols, incendies, déferlement de vagues sur les zones côtières, etc..., etc...

Si l'on veut délocaliser toutes les habitations se trouvant dans des zones à risques, il y aura du travail et il faudra un budget très important !

Il faudrait des dérogations au niveau de l'urbanisme afin de pouvoir accorder des permis pour que l'on puisse construire en zone inondable des petites plateformes de mise en sécurité et évacuation (par hélico s'il le faut), sous forme de petites terrasses reliées à l'habitation existante depuis longtemps.

Pour les nouveaux acheteurs, il y a bien sûr l'information de la part du notaire mais il faudrait en plus, comme cela a commencé de se faire, des indications de niveaux pour les inondations accompagnées de photos mises en place sur les zones impactées, mesure qui s'appliquerait également pour les incendies.

Action 1 :

Revoir l'affectation de la cotisation catastrophe naturelle (cotisation versée sur un fond dédié comme pour l'obligation pour les entreprises nucléaires de bloquer l'argent relatif au démantèlement des installations nucléaires). A ce jour la cotisation catastrophe naturelle est reversée pour tout ou partie à l'État.

Action 2 :

Instaurer la possibilité pour les personnes qui ne trouvent pas d'assurance que le gouvernement désigne un assureur

Action 3 :

Renforcer l'indépendance des experts vis-à-vis des assurances (projet pour 2025).

Renforcer l'information des propriétaires lors de l'achat de terrain ou de bâtiments par les notaires en y intégrant la liste des derniers événements climatiques ayant touchés dans le passé le bien acheté.

Inciter financièrement la mise en place de mesures de protection (idem aides économies d'énergie) comme les batardeaux en zone inondable.

Mesure 9 :

Actions nouvelles :

Il convient en effet de promouvoir les bons gestes et les bons comportements aux vagues de chaleur. On voit trop souvent, et de façon contreproductive des logements grands ouverts aux heures les plus chaudes d'une journée caniculaire, ou bien des comportements dangereux pour la santé humaine.

Une information, une formation de la population est indispensable à la bonne résistance des individus. Il paraît souhaitable que celle-ci se fasse au plus près de la population, sous réserve que les collectivités ou associations en charge puissent être dotées du moyen d'être efficaces (montée en compétence, personnel, budget).

Il paraît important d'inciter tous les comportements qui évitent l'utilisation d'énergie. La climatisation peut devenir un véritable fléau tant au niveau de la consommation énergétique que celui proprement de l'impact ... sur le réchauffement...(sic).

Elle devrait donc être utilisée en dernier recours et avec parcimonie : elle amplifie le réchauffement climatique d'une part et réchauffe nos villes en y rejetant des calories et met en péril notre indépendance énergétique et donc notre balance commerciale.

Utilisée de façon inadaptée, elle peut s'avérer néfaste pour la santé humaine (différences de températures trop importantes, vecteur microbien, allergies...).

Actions 1 et 2 :

S'il existe des différences, l'adaptation des bâtiments au confort d'été et d'hiver, certains points sont néanmoins communs comme, par exemple, l'isolation.

Poursuivre et intensifier les efforts d'isolation des bâtiments mériteraient d'être mentionnés dans le PNACC. En effet, il s'agit là d'une mesure à double bénéfice :

- Améliore le confort d'hiver mais aussi d'été.
- Réduit la nécessité de chauffage en hiver et de climatisation en été et de ce fait, contribue par les économies d'énergies réalisées à atténuer le réchauffement et changement climatiques.

Dans les différences à appréhender entre le confort d'été et d'hiver, d'anciennes pratiques architecturales pourraient être recherchées et remises au goût du jour dans les logements neufs ou s'il y a modification d'un logement ancien.

Elles sont issues de connaissances souvent locales et empiriques. Elles ont le mérite de ne pas utiliser d'énergie...donc encore une fois sont de l'adaptation mais aussi de l'atténuation.

Quelques exemples provençaux :

- Le soleil étant haut en été et bas en hiver, il existe la possibilité d'adopter un angle pour le rebord de la fenêtre qui permettent au rayon du soleil de taper sur la vitre en hiver mais pas en été....
- Une cour fermée avec un arbre à feuilles caduques au milieu permet de récupérer de la chaleur en hiver et de la fraîcheur en été, surtout si l'on peut y avoir une fontaine.
- Pourquoi ne pas privilégier la possibilité de terrasses au nord ou à l'est pour un meilleur confort en été ?

Ce type de pratiques anciennes existent aussi bien pour le confort d'été que celui d'hiver. Il conviendrait que le PNACC permettent leur recherche, et leur intégration dans les critères du confort d'été (mais aussi d'hiver) et qu'elles puissent être enseignées, conseillées et mises en pratique dans nos bâtiments actuels (ADEME ? France Renov ? autres structures ?).

Action 1 point 1.2 :

L'emballement des perturbations climatiques ne laissera plus le temps et le loisir de se complaire dans des études et évaluations dont les résultats sont connus et de bon sens. Il faut maintenant agir ! on sait que le blanc réfléchit la chaleur et la végétalisation permet de lutter contre les îlots de chaleur. Alors arrêtons les études coûteuses autant qu'inutiles, que devienne obligation réglementaire l'utilisation des couleurs claires et la végétalisation.

Concernant la végétalisation des centres-villes anciens, chacun est un cas particulier. L'étude ne peut être que locale, et permette d'adapter des recettes et idées ayant fait leurs preuves ailleurs.

Au niveau des calendriers des actions 1 et 2, nombre sont prévues en 2024 alors que la concertation se termine fin décembre 2024 !

Action 2 :

Cela signifie-t-il, que pour ce point la concertation arrive sur un travail déjà abouti ? ou bien, un retard regrettable est-il déjà acté ?

Les études, (on parle pas encore d'actions !) se termineraient, s'il n'y avait aucun retard en 2028, pour une prise en compte seulement de rénovations d'ampleur faisant l'objet d'aide publiques seulement en 2030 : soit un début d'action, si aucun retard n'est acté alors que nous subirons +2°C selon le GIEC!

L'action 1 n'est pas budgétisée...(sic)

2.4 concernant les règles architecturales :

Des recommandations aux architectes ne seront pas suffisantes et risquent de les laisser sans solution. Eux aussi doivent adapter leurs connaissances et réflexes professionnels.

Dans certains cas les solutions techniques manquent et nécessitent des efforts en matière de recherche. Dans d'autres cas, elles existent mais sont peu connues. C'est ici un domaine pour lequel il faut recenser et rechercher les solutions techniques qui permettront le respect du bâti et celui du confort humain. Une importante réflexion est à mener de concert entre les spécialistes du confort des bâtiments (été et hiver) et les spécialistes du patrimoine. Ce point pourrait devenir crucial pour la réhabilitation et la reconquête de certains centres-villes.

Des compromis seront nécessaires avec les bâtiments de France. L'optique des architectes du patrimoine est aujourd'hui exclusivement tournée vers la problématique du respect du bâti et de son histoire. Et ils devront néanmoins adapter leurs préconisations avec le prisme du réchauffement climatique.

Action 3 logements neufs :

Il est en effet très important que la réglementation intègre des exigences quant à la consommation d'eau.

Au même titre, il serait judicieux d'intégrer la récupération de calories dans les eaux usées, lesquelles pourront être utilisées à rendre un petit peu plus vertueux sur le plan énergétique les confort d'hiver mais aussi d'été avec les climatiseurs.

Que ce soit pour des logements neufs ou anciens, il serait souhaitable que l'État, les collectivités publiques puissent se montrer exemplaires dans l'adaptation de leurs bâtiments. Cela légitimera une exigence pour tous types de bâtiments recevant du public ou autres bâtiments privés.

Action 4 sensibilisation :

La sensibilisation du grand public est fondamentale, il s'agirait même d'une formation. Outre une campagne de communication, il serait opportun de s'appuyer sur certaines associations ou collectivités ayant une proximité avec le grand public.

Encore une fois, des moyens devront leur être alloués.

En conclusion, l'adaptation des logements sera un point fondamental pour le bien-être de notre population, la paix sociale et la résilience de notre civilisation.

Nos dirigeants doivent concevoir l'urgence qu'il est d'agir efficacement dès maintenant pour ne pas avoir à le faire à posteriori et dans une précipitation qui n'est jamais bonne conseillère.

Mesure 10 :

Il pourrait être intéressant de prendre en compte ce que la nature et le végétal nous offre.

Par exemple, végétaliser tout ce qui peut l'être au niveau de l'habitat (murs, toitures...) en fonction de leur situation géographique et de leur orientation (N, S, E, O).

On pourrait aussi intégrer, pour le maintien de la fraîcheur, la notion de couleur sur l'extérieur des bâtiments aussi bien murs que toiture (Les couleurs claires réfléchissant la lumière solaire).

Autre exemple, le puits canadien est une solution traditionnelle permettant de réguler la température intérieure des bâtiments.

Pourquoi ne pas tenir compte de mesures ancestrales comme les oyas (jarres de terre cuite) qui par évaporation permettent de rafraîchir les maisons sans utilisation d'énergie.

Les mesures naturelles devraient faire l'objet d'une information importante auprès du grand public.

Mesure 11 :

Action 3 :

Adapter le régime des BTP intempéries afin de prendre en charge de manière pérenne les conséquences économiques des arrêts de travail liés aux vagues de canicule au sein des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Dans les grandes entreprises imposer une négociation obligatoire sur les conditions de travail pendant les périodes de chaleur (Supérieur à 30 °) comme les négociations obligatoires sur les salaires qui existent déjà.

Obligation d'adapter les horaires de travail aux températures (Passage du travail en journée ou en poste d'A.M à un travail du matin en horaire 5h-13 heures).

Faire chaque année un REX sur les actions mises en place l'année précédente et sur leur efficacité (roue de Deming sur le progrès continu).

Mesure 13 :

Cette mesure, avec la mesure 9, est indispensable au bien-être humain à l'aune du changement climatique.

Au-delà de l'habitat, il est indispensable que nos villes petites et grandes restent attractives et agréables à vivre, pour le bien-être humain en premier lieu, mais aussi pour éviter des exodes préjudiciables aux milieux naturels et au bilan carbone de notre société. Cette mesure peut sembler parfaite dans son énoncé, tant nous partons de loin dans les villes de petites et moyennes tailles, qui pourtant en cumul hébergent la plus forte proportion de la population.

Actions déjà engagées :

Elles sont aujourd'hui importantes sur le principe, mais méritent d'être promues et étendues de toute urgence.

Actions nouvelles :

Le panel nous semble complet. Il est à mettre en place sans tarder avec des budgets adaptés.

Action 1 :

L'objectif concernant les villes de plus de 50 000 habitants semble clair. Pour autant, nous demandons un éclaircissement quant au guidage et l'aide qui pourraient être apportés aux villes de tailles inférieures ayant la volonté de se montrer proactives. Toutes les bonnes volontés doivent être encouragées.

Le budget (200k€/an et sur 3 ans restants) concernant la cartographie des îlots de chaleur semble faible, si l'on considère les besoins hexagonaux et ultramarins. Par ailleurs, on peut imaginer qu'une montée en puissance rapide puisse être judicieuse.

Action 3 :

La remarque ci-dessus s'applique également au budget de 50 000€/an pour le déploiement de l'outil "sésame web". Son déploiement passera par l'information et la formation des services de milliers de collectivités par an.

La méthode efficace serait à préciser pour évaluer un budget raisonnable.

Action 6 :

Nous plébiscitons le renforcement de l'expertise de l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 50k€/an. 2024 étant terminée, nous imaginons que le budget et reporté a minima sur 2026. Il nous semble opportun dans la situation actuelle de le proroger sur plusieurs années.

Les points 6.1 et 6.2 ne semblent pas budgétisés et hors compétence de l'OFB.

Mesure 20 :

Réaliser des expérimentations sur l'agroforesterie pour déterminer les associations les plus efficaces. Peuvent être faites en lycée agricole, pour des thèses, ... (Ex : Ferme de Roumassouze à Vézénobres). Faire que les solutions naturelles ne puissent être accaparées mais profitent à tous. Actuellement les grands groupes déposent des brevets sur des molécules naturelles (par ex. les venins de serpent).

Utiliser les ressources naturelles (végétales et animales) pour la remise en état de zones dégradées. Par exemple réintroduction des castors pour la réfection des zones humides.

Tirer les enseignements des expériences de remise en état des zones dégradées pour accompagner et favoriser le cycle naturel avant toute dégradation.

Favoriser au maximum l'utilisation des méthodes naturelles qui ont peu d'impact sur le changement climatique. Par exemple utilisation de plantes protectrices, désherbage des vignes par des moutons, Cela peut sembler dérisoire mais toute contribution est bonne pour la planète.

Analyser les solutions mises en place dans les pays du Sud pour lutter contre la chaleur et le manque d'eau (humaines, animales, végétales).

Recenser et étudier les moyens mis en œuvre par les plantes et les animaux pour lutter contre la chaleur et le manque d'eau (l'intérieur des termitières est parfaitement climatisé). Voir quelles solutions seraient adaptables, améliorables et les mettre en place.

Mesure 36 :

Faire une étude comparative entre différentes techniques d'exploitation agricoles (intensives, raisonnées, agroforesterie, biologique, permaculture, ...) en fonction des territoires. La poursuivre au cours du temps pour anticiper.

Dresser la liste des différentes techniques et des différents types de cultures qui peuvent s'appliquer sur un territoire sans épuiser les ressources (terre et eau). Il faudra tenir compte de la viabilité économique.

Etudier les techniques d'exploitations agricoles et les produits dans les pays qui sont soumis aux conditions climatiques auxquelles peut s'attendre la France dans les 30 prochaines années.

Dresser la liste de tous les produits agricoles « naturels » historiques français en fonction des conditions environnementales (climatiques, eau, sols, ...). Chaque région avait ses variétés végétales et animales propres. Liste à faire pour des pays ayant les conditions climatiques attendues en France.

Suivre l'évolution de la biodiversité et notamment des aidants naturels : pollinisateurs, insectivores, ... Etude à faire conjointement avec l'environnement : température, pluviométrie, espèces végétales présentes, prédateurs, parasites, ... Ces informations permettront de déterminer les conditions les plus favorables pour leur sauvegarde.

Etudier les nouveaux parasites agricoles qui pourraient intervenir (criquets, ..) avec le changement climatique. Il faudra faire de même pour leurs ennemis naturels.

Faire une analyse historique sur les anciennes zones humides qui ont été asséchées pour les remettre « en eau » afin de ralentir et amoindrir les inondations et protéger les biens et les personnes mais aussi les terres cultivées.

Etudier les pratiques ancestrales de culture avant l'intervention des intrants chimiques. Voir si certaines pourraient être actualisées, utilisées et généralisées.

Beaucoup de ces études pourraient être faites par l'éducation nationale lycées agricoles, recherches universitaires, stages, L'implication des chambres d'agriculture est indispensable.

Créer des cours de sensibilisation dans l'enseignement général dès le CM2. Le but est de se préparer aux adaptations inéluctables qu'il faudra mettre en place. Ces adaptations peuvent être désagréables ou contraignante pour la population. Il est indispensable que chacun ait conscience des enjeux.

Mesure 37 :

Définir un cadre intégrant les différents enjeux (économique, énergétique, réduction de l'impact environnemental, protection de la biodiversité, bien-être animal, ...) pour le développement et la transformation des exploitations agricoles. Ce cadre est indispensable car il ne sera pas possible d'améliorer l'ensemble des enjeux.

Redéfinir les aides pour intégrer une aide à l'évolution dans le cadre défini ci-dessus. Il faudrait arrêter les aides à l'hectare.

Régénérer les terres agricoles épuisées par les monocultures intensives en modifiant les principes de culture et en les adaptant au réchauffement climatique. Il sera possible de diminuer l'utilisation d'intrants très coûteux sur le plan écologique et sur le réchauffement climatique (fabrication + transport).

Favoriser la lutte contre les parasites des cultures en utilisant leurs ennemis naturels afin de diminuer l'utilisation de pesticides à large spectre. Cela peut aussi être réalisé en associant les cultures, notamment en maraichage. Avec le réchauffement climatique de nouveaux parasites apparaîtront, il faudra trouver une parade « naturel » rapidement.

Favoriser le passage des élevages intensifs vers des élevages extensifs. En été, dans les élevages intensifs il sera impossible de maintenir une température « correcte » dans des enceintes fermées où les animaux sont entassés. Au contraire, en élevage extensif les animaux pourront paître dans des prairies avec des ombrages naturels.

Favoriser la culture des protéines végétales adaptées aux futures températures régnant en France. Cela permettra de compenser la diminution des protéines animales disponibles.

Créer un observatoire des eaux renouvelables par territoire pour adapter les cultures et éviter l'épuisement des réserves. Il faudrait procéder de même pour l'élevage.

Obligation pour tout nouveau bâtiment agricole de mettre en place des panneaux solaires et des systèmes de récupération d'eau. Le but est de favoriser l'autonomie et de limiter l'impact écologique.

Développer le point précédent aux bâtiments existants.

Développer l'agroforesterie dans les cultures maraichères. Les cultures seront protégées de la chaleur par l'ombrage et l'évapotranspiration.

Etudier la possibilité de faire évoluer les espèces pollinisatrices autochtones en les croisant avec des spécimens venant de pays au climat plus chaud.

Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur des exploitations à taille humaine. Les exploitations seront plus résilientes et adaptables face aux changements climatiques. Cela permettra aussi de limiter les exploitations industrielles peu adaptables car souvent « mono-produit ». De plus ces dernières travaillent à l'export et ne nourrissent pas les habitants locaux.

Réactiver les Projets Alimentaires Territoriaux afin qu'ils deviennent opérationnels. Favoriser ces circuits courts permet de diminuer l'empreinte carbone et d'assurer une certaine indépendance alimentaire.

Développer de petites unités de traitement des eaux usées pour récupérer des eaux grises. Ces eaux grises pourraient être utilisées pour l'arrosage et le nettoyage du matériel (hors alimentaire). Ce type d'unité pourrait avoir d'autres utilisations PME, particuliers.

N'autoriser que les unités de méthanisation autonomes ou avec un faible apport extérieur. Beaucoup de ces unités sont subventionnées et utilisent des apports extérieurs importants pour maximiser leurs bénéfices.

Créer une structure unique qui pourrait renseigner et accompagner les exploitants dans leur adaptation au changement climatique et leur développement durable. Structure à développer à partir d'une structure existante.
